Nations Unies S/PV.3885



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3885e séance
Mercredi 27 mai 1998, à 11 h 45
New York

Président :	M. Mahugu	(Kenya)
Membres :	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Amorim
	Chine	M. Qin Huasun
	Costa Rica	M. Niehaus
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Teixeira da Silva
	Gabon	M. Essonghé
	Gambie	M. Baboucarr-Blaise
	Japon	M. Konishi
	Portugal	Mme Gomes
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Richmond
	Slovénie	M. Žbogar
	Suède	M. Dahlgren

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/1998/391)

98-85365 (F)

La séance est ouverte à 11 h 45.

Souhaits de bienvenue au Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à saluer la présence à la table du Conseil du nouveau Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Bernd Niehaus Quesada. Au nom du Conseil, je lui souhaite une chaleureuse bienvenue. Nous attendons avec intérêt de coopérer avec lui dans le cadre des travaux du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/1998/391)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, document S/1998/391.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1998/422, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Bahreïn, Brésil, Chine, Costa Rica, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Fédération de Russie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1169 (1998).

Concernant la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante :

> «Comme on le sait, il est indiqué au paragraphe 10 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/1998/391) qu'
>
> > "En dépit du calme régnant actuellement dans le secteur Israël-Syrie, la situation au Moyen-Orient demeure potentiellement dangereuse et risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement global couvrant tous les aspects du problème du Moyen-0rient."
>
> Cette déclaration du Secrétaire général reflète le point de vue du Conseil de sécurité.»

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/1998/15.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 50.